

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 Juillet 2020

L'an deux mille-vingt, le huit juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MOISSEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Dominique TRONCIN, Maire

<u>Présents</u>: MM. BARBIER Emmanuel – BERNOUX Céline - BOUCHARD Brigitte – DAUDY François JACQUET Serge - JOUAIN Céline – MAGDELAINE Martial - NICOLIN Sacha – NOUNGA Dany - OCLER Christine – RACINE Benoît - RICHARD Pascale – ROUSSELET Philippe – VEURIOT Stéphanie

<u>Secrétaire</u> : Christine OCLER

 $\underline{Membres\ exercice} = 15 - Présents = 15 - Votants = 15$

Convocation: 01/07/2020 - Affichage 15/07/2020

Le compte rendu de la séance du 23 Juin 2020 est approuvé avec une observation de la part de Céline BERNOUX qui s'interroge par rapport à la participation au vote de l'instauration ou non d'un droit de stationnement pour le marché des producteurs le vendredi, par deux membres du conseil concernés directement ou non.

Le Maire répond qu'en effet ce n'est pas normal, à l'avenir il y sera fait plus attention pour ne pas risquer un recours ou une annulation. Le conseil municipal est d'accord pour ne pas remettre en cause le vote, chacun des deux membres ayant voté différemment, leur vote enlevé ne changeant pas le résultat de la consultation.

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2020

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif Communal 2020 se décomposant comme suit :

Dépense de fonctionnement		444 824 €
Dépenses d'Investissement		279 970 €
TOTAL DES DEPENSES		724 794 €
Recettes de fonctionnement		409 186 €
Recettes d'Investissement		271 855€
Report Excédent fonctionnement 2019		35 638 €
Report Excédent investissement 2019		8 115 €
TOTAL DES RECETTES		724 794 €

Le budget proposé intègre les résultats 2019, soit un excédent de fonctionnement de 35 638 €, un excédent d'investissement de 8 115 € et un abondement de 55 000 € en réserves au compte 1068.

Il a été modifié par rapport au document transmis à chaque conseiller municipal pour tenir compte d'un programme SIDEC d'effacement des réseaux Rue Basse d'un montant de 8 300 € qui n'y figurait pas. Les dépenses imprévues ont donc été réduites en conséquence, de même que le programme voirie de la Rue Basse qui ne sera pas réalisé en totalité cette année.

Parmi les dépenses d'investissements proposés, il y la fin de l'aménagement des 2 locatifs au 4 grande Rue, l'achat d'un véhicule utilitaire d'occasion en fonction des résultats du contrôle technique, d'une mini pelle et une partie des travaux Rue Basse.

Les principales recettes d'investissement proviennent de la vente de l'immeuble RAPOSO, de la parcelle à bâtir Rue du Mont Guérin et d'un emprunt de 50 000 € réalisé en début d'année principalement pour constituer de la trésorerie qui fait défaut à cette période de l'année, d'une part à cause du déficit du foyer logement à absorber et des dotations de l'état qui sont versées en juin.

Le conseil municipal valide la liste des propositions de subventions aux associations pour un montant total de $4\,840\,$ €, en baisse par rapport à 2019 compte tenu des manifestations annulées pendant le confinement.

LOYER DES DEUX LOCATIFS 4 GRANDE RUE

Le Maire communique au conseil municipal les divers loyers en cours pour les logements communaux. De 252 € pour un T1 à 479 € pour le T4

Le budget a été établi sur les bases de 380 € pour le T3 du Rez-de-Chaussée qui sera disponible au 01/09/2020 et 350 € pour le T2 de l'étage, disponible dès le 1^{er} août.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve les montants des loyers proposés ci-dessus.

Une visite des nouveaux logements sera organisée d'ici fin juillet pour ceux que cela intéresse.

Des précisions sont données par le Maire pour certains articles de regroupement, tel que le 65541 avec 53 000 € pour les cotisations aux organismes extérieurs, le SIVU, le SIAER et surtout JURA NORD pour les frais de scolarité qui n'ont pas été payés depuis 2018.

Mis au vote, le budget primitif 2020 proposé par le Maire est approuvé à l'unanimité.

CONTRAT AGENT SOCIAL AU FOYER LOGEMENT

Le Maire informe le conseil municipal qu'il est possible de prolonger d'un an le contrat créé par délibération du 17 juillet 2019 pour l'emploi d'agent social territorial catégorie C à temps non complet pour 25 heures hebdomadaires au Foyer logement de MOISSEY, qui se termine au 31/07/2020. Une déclaration de vacance de poste a été faite au centre de gestion du Jura pour respecter l'obligation de publicité.

CONVENTION FRAIS DE SCOLARITÉ JURA NORD

La convention proposée par JURA NORD concerne les enfants de MOISSEY scolarisés à la Maternelle de Montmirey-la-Ville.

Elle n'a pas été acceptée l'année dernière car elle intégrait deux dépenses que le Maire conteste, les intérêts des emprunts et les opérations d'amortissement.

Une réunion avec Monsieur le Préfet a permis que cette nouvelle convention bloque les charges d'intérêt d'emprunt à l'année 2018, et c'est un soulagement car les projets de pôles scolaires par JURA NORD sont réels, mais ne concernent en rien les élèves de MOISSEY.

Reste la question des dotations aux amortissements qui figurent encore dans la convention établie par JURA NORD. Le Maire est d'avis de ne pas la signer et dans ce cas, laisser le Préfet trancher, d'autant plus qu'il s'interroge sur la légalité de grouper les élémentaires et les maternelles dans le décompte qui devraient normalement faire l'objet de deux calculs distincts, le coût de fonctionnement d'un élève de primaire ne pouvant égaler celui d'un élève de maternelle.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de prendre une délibération dans ce sens et de ne pas signer la convention proposée.

QUESTIONS DIVERSES

<u>MAISON FRANCE SERVICES</u>: Le Maire demande qui est intéressé pour visiter celle de BEAUFORT. Il va prendre rendez-vous et communiquer la date retenue.

<u>REPRÉSENTANT SEDIA</u>: Ex SOCAD qui gérait la résidence les Marronniers avant que la commune ne reprenne la gestion en totalité, la commune de MOISSEY y est toujours actionnaire à raison de 6 actions dont elle n'arrive pas à trouver preneur. En conséquence, elle doit désigner un représentant de la commune pour siéger aux Assemblées Générales: Le Maire qui connait bien l'établissement sera le représentant de MOISSEY.

<u>RÉUNION DE LA COMMISSION COMMUNICATION</u>: Elle aura lieu le jeudi 23 juillet 2020 à 19 heures à la salle de réunion du conseil municipal. Deux nouveaux membres sont ajoutés à la liste : Martine MIGUEL DE LA TORRE et Caroline BOUVARD en plus de Benoît RACINE – Martial MAGDELAINE – Dany NOUNGA – Nicolas THABARD – Christine TIGNOLET et le Maire

L'ordre du jour sera principalement la parution du bulletin municipal. Une invitation sera adressée prochainement.

Les autres commissions démarreront leurs activités en septembre, après la période des congés.

<u>REPAS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX</u>: Un repas est décidé le 14 août au soir à 19 heures sous le préau, avec les conjoints.

<u>CIRCULATION RUE D'AUXONNE</u>: Christine OCLER demande s'il serait possible d'étudier la mise en place d'un ralentisseur, type « dos d'âne » Rue d'Auxonne, vers l'atelier communal pour réduire la dangerosité dans ce secteur.

Pascale RICHARD signale que le radar pédagogique Rue d'Auxonne ne fonctionne plus. Le Maire va contacter l'entreprise LAVERNAUX.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Dominique TRONCIN